

Rapport 2023 sur la situation de Thonon Agglomération en matière de Développement Durable



Rapport à présenter au Conseil communautaire
lors de la séance dédiée aux orientations budgétaires 2024 tenue le xx xxxxx 2024

Le Rapport développement durable

La réglementation a rendu obligatoire l'élaboration de ce rapport et en fixe les modalités.

La loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 a introduit l'article L. 2311-1-1 dans le CGCT. Ce dernier prévoit que dans les collectivités territoriales et EPCI de plus de 50 000 habitants, « *préalablement aux débats sur le projet de budget, le maire ou le président présente un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation* ».

La production de ce rapport constitue désormais une formalité substantielle préalable à l'adoption du budget.

3 textes de référence

- > **La loi n°2010-788 du 12 juillet 2010** portant engagement national pour l'environnement dite « Grenelle 2 » ;
- > **Le décret d'application n°2011-687 du 17 juin 2011** relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales ;
- > **La circulaire du 3 août 2011** relative à la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales.

5 finalités à exposer

Les actions et engagements présentés sont sélectionnés pour illustrer les cinq finalités du développement durable suivantes :

- ① La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère ;
- ② La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources ;
- ③ Les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables ;
- ④ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- ⑤ L'épanouissement de tous les êtres humains.

Ce rapport n'est pas un bilan d'activités traduisant l'exhaustivité des actions intercommunales ; il s'agit d'un panorama des actions en faveur du développement durable menées par Thonon Agglomération.

▶ La lutte contre le dérèglement climatique et la pollution atmosphérique

//////////

Atténuer la contribution du territoire au phénomène de dérèglement climatique et adapter le territoire aux effets de ce dernier sont les enjeux auxquels entend répondre Thonon Agglomération, cheffe de file en matière de transition énergétique.

Climat, air, énergie : réussir la transition écologique de notre territoire

38 mesures opérationnelles lancées avec l’approbation du PCAET

Le PCAET (plan climat air énergie territorial) de Thonon Agglomération a été adopté par le conseil communautaire en 2020. Véritable trait d’union entre les politiques publiques menées sur le territoire en matière de transition écologique, le PCAET vise à atténuer la contribution du territoire au phénomène de l’évolution climatique et adapter celui-ci à ses effets. Pour réduire la consommation énergétique du territoire et en conséquence les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques induites, le PCAET cible en effet l’ensemble des secteurs à enjeux : bâtiment, mobilité, activités économiques, production d’énergie, déchets, etc.

Dans son rôle de cheffe de file de la transition énergétique sur son territoire, Thonon Agglomération saisit l’opportunité du PCAET pour consolider ses acquis et monter en puissance sur les enjeux climat-air-énergie. Si la collectivité se doit d’être exemplaire en réinterrogeant l’ensemble de ses politiques publiques et son patrimoine, c’est bien la mise en dynamique de l’ensemble des acteurs du territoire qui seule pourra garantir l’atteinte des objectifs :

- de maîtrise des consommations d’énergie ;
- de réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- de développement des énergies renouvelables ;
- d’amélioration de la qualité de l’air ;
- d’adaptation au dérèglement climatique.

Concrètement, le plan d’actions du projet recouvre **38 mesures opérationnelles** détaillées à travers des fiches-actions précisant les objectifs, traductions opérationnelles, partenaires, planning et modalités de financement pour chacune d’elles. L’adoption du PCAET ouvre dès à présent la voie au **déploiement progressif de ces actions jusqu’en 2025 autour de quatre axes principaux** :

Axe 1 : un territoire à énergie positive pour rester attractif

Axe 2 : un territoire résilient et innovant

Axe 3 : des acteurs mobilisés

Axe 4 : Thonon Agglomération, collectivité éco exemplaire

Le déploiement des actions du PCAET s’est poursuivi en 2023 notamment autour des actions suivantes :

- L’étude sur le Schéma Directeur des Energies (SDE)

Le Schéma Directeur des Energies est une démarche de planification énergétique pour le territoire de l’agglomération. Cette étude, qui se base sur les objectifs du PCAET, a pour but de préciser et de décliner de manière opérationnelle et territorialisée les actions « énergie » du PCAET. Cet exercice de planification précisera notamment l’effort à fournir en matière de rénovation énergétique des bâtiments et de développement des énergies renouvelables en s’articulant avec les démarches PLUiHM en cours. A termes, les orientations et mesures du SDE trouveront une traduction réglementaire et opérationnelle dans le PLUiHM et seront également utilisées pour accompagner les décideurs et porteurs de projets.

- **Reconduction du programme Watty à l'école sur l'année scolaire 2023-2024**

A la suite de l'excellent bilan établi sur les deux dernières années de déploiement, le programme Watty est reconduit sur la prochaine année scolaire 2023/2024. Jusque-là ce sont 2 539 élèves répartis dans 103 classes au sein de 23 écoles différentes (maternelle et primaire) du territoire de l'agglomération qui ont été sensibilisés aux « éco comportements ». La reconduction du programme pendant la prochaine année scolaire 2023-2024 permettra de sensibiliser 46 nouvelles classes répartis dans 9 écoles de l'agglomération.

Le financement européen de ce dispositif se terminant en 2024, l'agglomération travaillera sur d'éventuelles modalités de reconduction pluriannuelle/pérennisation avec les communes ou sur le développement d'une offre substitutive de sensibilisation des scolaires aux « éco comportements », et ce afin d'assurer une continuité dans la démarche. Un travail va être mené avec les conseillers pédagogiques du territoire.

- **Printemps des Coquelicots : l'évènement dédié à l'écologie étendu à toute la période du printemps !**

Du 10 mars au 28 juin 2023 l'évènement a rassemblé de nombreux acteurs publics et privés du territoire engagés dans des démarches de transition écologique à l'occasion de nombreux rendez-vous (ateliers, conférences, projections de films, expositions, concerts, marchés, portes ouvertes, visites guidées, etc.). Point d'orgue de l'évènement : un village festif des exposants réunissant une multitude d'initiatives en matière de transition écologique le temps d'un weekend de clôture sur la place de Crête en ville de Thonon-les-Bains.

- **Les élus locaux sensibilisés aux enjeux du dérèglement climatique**

Après une sensibilisation de chaque conseil municipal par le vice-président à la transition et la vice-présidente à la gouvernance, quarante-six élus municipaux ont participé aux ateliers la fresque du climat organisés les 15 et 16 mai et le 6 juin 2023 (soit 10% du total), chiffre pour le moins décevant au regard des enjeux.

Cette action de sensibilisation ciblant spécifiquement les élus s'inscrit dans une stratégie plus globale du Pôle métropolitain de former l'ensemble des élus du Genevois français aux enjeux du dérèglement climatique. La démarche d'animation en intelligence collective la fresque du climat a pour objectifs de faciliter la compréhension des mécanismes globaux et enjeux du dérèglement climatique puis de projeter ces connaissances au niveau local en lien avec les démarches et initiatives en place telles que le PCAET, le PLUiHM, le SDE, etc.

A noter : n'ont pas été comptabilisés à travers cette action, les élus qui auraient été sensibilisés individuellement à d'autres occasions, ni les élus des conseils municipaux de Loisin et de Thonon-les-Bains qui ont porté leurs propres ateliers au sein de leurs assemblées délibératives respectives.

2023, l'année du bilan à mi-parcours du PCAET

Le PCAET doit être revu tous les 6 ans et faire l'objet d'un bilan à mi-parcours au bout de 3 ans conformément au code de l'environnement. Cette année 2023 marque l'entrée du PCAET 2020-2026 de Thonon Agglomération dans sa période triennale, la collectivité est donc dans l'obligation de réaliser un bilan à mi-parcours.

Cet exercice à l'intention de la collectivité elle-même avant tout, constitue une opportunité d'évaluer et de questionner la démarche entreprise et ses résultats au regard des objectifs fixés. Cet exercice a été mené concomitamment avec les autres EPCI du Genevois français, dans la mesure où parmi les 38 actions du PCAET 10 d'entre elles sont identifiées d'échelle métropolitaine et portées par le Pôle métropolitain.

Promouvoir une mobilité responsable

L'agglomération compte 10% de frontaliers et plus des 2/3 des actifs travaillent dans une commune autre que celle où ils résident. Cela implique donc de nombreuses migrations pendulaires vers les centres économiques. La voiture et les deux-roues motorisées sont les moyens de transport le plus utilisés pour ces migrations pendulaires. Ils permettent de réaliser 79,4% des déplacements domicile travail, soit plus des ¾ des déplacements.

Les nouvelles offres de transport

Dans le cadre de la restructuration de son réseau de transport, Thonon agglomération a souhaité desservir les communes de la « presqu'île » pendant la période estivale. L'objectif de cette démarche vise à diminuer la part modale des voitures individuelles sur les routes et de promouvoir les transports en commun.

Ainsi, une nouvelle ligne d'été a été mise en service permettant de relier le centre-ville de Thonon-les-Bains à Chens-sur-Leman et sa plage de Tougues, tout en parcourant les communes du littoral telles que Yvoire et Excenevex. Cette ligne est complémentaire à la ligne estivale déjà existante à destination de la plage de Thonon-les-Bains des campings de Saint-Disdille. Ces services étendus débutent dès 10h15 et se termineront à 20h40 tous les jours de la semaine exceptés les dimanches et les jours fériés.

Par ailleurs, les lignes M et N du réseau STAR'T évoluent pour avoir plus de bus, plus d'horaires et plus de possibilité de rallier la ville de Thonon les Bains, son port lacustre et ses animations estivales depuis les communes d'Allinges et Orcier. Aussi, deux navettes ont été créées en 2023 pour favoriser le report modal domicile-travail des salariées de la zone des Bracots (Bons-en-Chablais) et des pendulaires abonnées CGN depuis la Parking Relais Ermitage (Thonon-les-Bains), dénommées respectivement Navette Bracot et Navette Leman.

Offre de service : Open Payment

En complément de ces améliorations de l'offre de mobilité, Le réseau STAR'T a mis en service la solution de l'open payment qui consiste à utiliser la carte bancaire comme titre de transport. Cette Technologie permet d'économiser du papier pour la vente des titres unitaires. Cette solution est déployée pour la première fois sur le territoire de la Haute Savoie.

Offre de service complémentaire : Mobilité douce

En 2023, Thonon Agglomération a entamé concrètement la réalisation de son schéma directeur des voies cyclables sur l'ensemble de son ressort territorial. Ce document d'orientation et de planification a pour but de créer un maillage à l'échelle du territoire en interconnexion avec les territoires limitrophes.

L'Agglomération envisage d'investir en matière d'infrastructure dédiée aux modes actifs pour encourager la pratique du vélo et concentre ses efforts sur les aménagements de la Via Rhôna pour un budget 2,8 M€ HT pour les trois prochaines années.

Années	2024	2025	2026
Dépenses	800 K€	1 M€	1 M€

Aménagement des gares et parkings relais [P+R]

En 2022, une convention d'aménagement de la gare de Perrignier a été signée pour entamer les travaux en deux phases.

La première phase (financée à hauteur de 889 500 € par Thonon Agglomération) concerne l'aménagement d'un parking au sol sur l'ensemble du périmètre retenu (environ 180 places). Les travaux de ce chantier ont débuté en septembre 2023 et prendront fin en avril 2024. Pendant cette période, les espaces de stationnement disponibles seront partiellement inaccessibles.

Pour faciliter les déplacements, des accès routiers ainsi que piétonniers et des espaces de stationnement seront maintenus et adaptés, les consignes à vélo resteront disponibles. La desserte bus sera temporairement déplacée sur la voirie publique à un emplacement proche de la halte.

La seconde phase, permettant de réaliser le projet dans sa globalité, sera enclenchée dès que le nombre d'abonnements au bénéfice des usagers du Léman Express sera suffisant. Elle fera l'objet d'une convention de financement ad hoc.

Le projet d'aménagement de la gare de Bons-en-Chablais est encore en phase d'étude.

Aménagement pôle d'échanges multimodal de Thonon-les-Bains

Dans le cadre de l'aménagement de la place des Arts, la ville de Thonon les Bains travaille en collaboration avec Thonon agglomération, pour aménager les abords Nord de la Gare ferroviaire à proximité immédiate du centre-ville de Thonon, de l'artère piétonne centrale (la Grande Rue).

L'objectif visé est de réaliser sur ce secteur un aménagement de qualité, lisible depuis et vers la gare, valorisant les espaces publics et les bâtiments de qualité sur le secteur, c'est-à-dire un aménagement permettant une mobilité facilitée et une multimodalité optimisée sur le secteur de la gare.

Les travaux résultant de ce travail de maîtrise d'œuvre relèveront pour partie de Thonon Agglomération (compétence mobilité : aménagements des quais) et pour partie de la commune (aménagements des voies et espaces publics communaux).

Le nouveau schéma de mobilité de transports publics collectifs de Thonon Agglomération fait évoluer le réseau de bus urbains, d'un système en étoile dont le centre et le terminus est la place des Arts vers un système de lignes interconnectées dont les terminus se situeront à différentes extrémités de l'aire urbaine desservie. À terme, les interconnexions doivent ainsi s'effectuer sur le Boulevard du Canal qui sera réaménagé en « hub » de transport routier connecté à la gare ferroviaire qui le jouxte. Par ailleurs, les bus scolaires qui stationnent Place des Arts seront déplacés à proximité des établissements scolaires.

Les coûts de cette opération s'élèvent à hauteur de 4 M€.

Patrimoine intercommunal : une attention particulière à la maîtrise de l'énergie

Thonon Agglomération était accompagnée par le SYANE, via un conseiller en énergie. Cette mission a permis de réduire les abonnements électriques du gymnase de Bons-en-Chablais et du château de Thénières, de **sensibiliser, de conseiller et d'accompagner la collectivité dans l'optimisation et la réduction des consommations et factures énergétiques** (électricité et chauffage) de son patrimoine.

Un avenant à la convention initiale a été signé en novembre 2021 pour ajouter au périmètre initial de six bâtiments diagnostiqués (château de Thénières ; antenne de l'agglomération de Perrignier ; gymnases de Douvaine, de Margencel et des Voirons ; EHPAD Les Erables), **10 nouveaux bâtiments complémentaires**, avec pour les plus significatifs : la base nautique de Sciez, le bâtiment eau de Perrignier et la pépinière d'entreprises à Vongy.

Aujourd'hui, les discussions sont en cours avec le SYANE pour la poursuite de la mission.

Le décret éco-énergie tertiaire comme ligne directrice de la stratégie énergétique

Par suite de ces audits, les actions et investissements à faire en matière de performance énergétique ont été proposés par le conseiller en énergie à travers un plan d'actions pluriannuel dans la perspective d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments et équipements communautaires. Même si l'agglomération n'a jusque-là pas encore adopté de politique structurante de maîtrise de l'énergie sur son patrimoine à moyen/long terme, sa **stratégie** poursuit néanmoins les objectifs réglementaires du **décret éco-énergie tertiaire**, à savoir de **réduire la consommation d'énergie finale de 60% pour les bâtiments de plus de 1000 m² d'ici 2050** (comprenant des objectifs intermédiaires de réduction en 2030 et 2040).

Certaines actions ont pu être lancées en 2022 puis poursuivies en 2023 :

- Relamping led du Dojo au gymnase de Douvaine.
- Relamping du terrain extérieur de Margencel.
- Reprogrammation et ajout de gradation à 50% de l'éclairage d'entraînement du Gymnase de Bon en Chablais.
- Maintien des abaissements des températures des Gymnases.
- Acquisition de 5 Véhicules électriques en remplacement des thermiques.
- Suite à l'étude énergétique du bâtiment de Perrignier Eaux, nous décalons les travaux. En effet, à la suite d'une consultation d'un AMO pour la réorganisation des services de Thonon agglomération, nous allons intégrer ce bâtiment au projet global de réaménagement de ce site.
- Réception de l'office de Tourisme Intercommunale à Yvoire, début octobre, travaux de réaménagement et d'isolation (R=3.75 m².K/W en parois et R=6.20 m².K/W en plafonds).
- Réaménagement de la maison de l'agglomération, projet soumis à la RT Rénovation globale, car bâtiment supérieur à 1000 m², en cours de consultation. Travaux prévus pour 2024.

► La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources

Le patrimoine naturel et paysager de l'agglomération contribue à son identité, à sa qualité et à son attractivité. Consciente de cette richesse et de sa nécessaire protection, Thonon Agglomération a engagé une politique globale en matière de protection de son cadre de vie.

Eau et Assainissement : un engagement renforcé

Le Grand cycle de l'Eau

Thonon Agglomération a une approche globale de la gestion de l'eau : milieux naturels, assainissement, eau potable, eaux pluviales urbaines [GPEU] et défense extérieure contre l'incendie [DECI]). Pour les usagers, l'agglomération est l'interlocutrice unique pour tous les services liés à l'eau.

Le **service « Eau et Assainissement »** est un service unique garantissant une approche globale de la gestion de l'eau¹ et privilégiant **la qualité du service rendu**. Avec l'objectif de préserver les relations de proximité avec les usagers, une organisation multisites est en place avec deux pôles d'exploitation principaux à Perrignier et Thonon-les-Bains.

Quantité et qualité comme priorités

Produire une eau potable de qualité, en quantité suffisante et à un coût acceptable, tels sont les enjeux inhérents à cette ressource vitale et donc indispensable à préserver. Chaque année, 7 millions de m³ d'eau potable ont été mis en distribution auprès de 36 000 abonnés (représentant 94 400 habitants) : 83% de ce volume global sont issus de captage de sources naturelles (captages Thonon Agglomération et achat Annemasse Agglomération) et 17 % de ce volume sont issues des eaux de surface.

Pour assurer une qualité constante à l'eau distribuée, plus de 2000 contrôles et autotests sont réalisés en plus de l'entretien et de la surveillance des 857 km de réseau, des 50 points de captage et des 45 réservoirs de stockage d'eau potable recensés sur le territoire de nos 25 communes. En termes d'assainissement, plus de 700 kilomètres de réseau desservent **près de 96.85 % des foyers situés en zone d'assainissement collectif : des équipements majeurs** pour la préservation du milieu naturel et en particulier pour la qualité des eaux du lac Léman. Parallèlement, les bons résultats enregistrés sur trois des quatre installations de traitement des eaux usées domestiques (stations d'épuration), ainsi que l'épandage de la totalité des boues produites par les stations, gérées directement par le service eau et assainissement, récompensent les efforts continus de surveillance et d'entretien de ces équipements, et témoignent de l'engagement de l'agglomération pour accompagner durablement l'urbanisation du territoire.

Pour assurer la pérennité du réseau, **le diagnostic général des installations** de collecte a été mené sur le territoire de la ville de Thonon-les-Bains en 2020. A l'échelle du territoire, cette étude permettra de cibler les priorités d'interventions, finaliser l'actualisation des plans pluriannuels d'assainissement et de stabiliser la réflexion relative à l'harmonisation des tarifs.

Le service développe la mesure et l'instrumentation des cours d'eau et sources non utilisées pour l'eau potable afin d'affiner notre connaissance sur le fonctionnement hydrogéologique des différentes ressources qui composent notre territoire. Ces mesures ont pour objectif de mieux gérer notre ressource en eau, principalement en période de sécheresse et limiter l'impact des prélèvements sur le milieu naturel. En cela, un Plan territorial de Gestion des Eaux (PTGE) a été initié en 2023, et devrait aboutir à un programme d'actions sur 6 ans en concertation avec les différents utilisateurs de l'eau.

¹ Protection des ressources, production d'eau potable, desserte des habitations et assainissement

Prévention et gestion des déchets : une bonne dynamique amorcée

La prévention, mode de gestion prioritaire du service.

Pour la collectivité, cela se traduit par la **mise en œuvre d’actions de sensibilisation et de prévention auprès du grand public et des écoles**. Au-delà des interventions scolaires en partenariat avec FNE (France Nature Environnement), les bonnes pratiques, et notamment le compostage, se développent autour des déchets organiques. Le **broyage de déchets verts à domicile** contribue lui aussi à faire diminuer la production de déchets. Chaque année, environ 250 journées équivalentes d’intervention à domicile pour 500 bénéficiaires sont réalisées lors des campagnes de printemps et d’automne, ce qui correspond à plus de 800 tonnes de branchages traités sur place.

Une baisse des tonnages en 2022

En termes de collecte, 21 192 tonnes d’ordures ménagères² ont été collectées sur les 25 communes de l’agglomération. Pour la première fois depuis 2018, ce volume amorce une baisse (-1,83% par rapport à 2021), malgré l’augmentation de population (+2%). Par habitant, cela représente une production annuelle de **224 kg/habitant/an** (232,71 kg en 2021).

Dans le même temps, 7 710 tonnes de déchets recyclables ont été collectées (7 967 tonnes en 2021), ce tonnage est appelé à augmenter avec l’extension des consignes de tri entré en vigueur au 1^{er} janvier 2023, auquel viendra s’ajouter les effets du tri et de la valorisation progressive des biodéchets au cours de l’année 2024. Les tonnages collectés en déchetterie sont également en baisse avec 298 kg/habitant/an en 2022 contre 338 en 2021, cette baisse s’explique en majeure partie par la baisse des déchets verts dû à la sécheresse.

Au total, chaque habitant a produit 613 kg de déchets en 2022 (hors déchetterie du SERTE) (+1.2% par rapport à 2015). Le Schéma Régional d’Aménagement et de Développement Durable fixe un objectif de 494 kg/habitant/an d’ici à 2031. Les projets de tri à la source des biodéchets, de contrôle d’accès en déchetteries et la mise en œuvre d’un programme local de prévention contribueront à atteindre cet objectif.

Aller plus loin dans le recyclage grâce au déploiement des points d’apport volontaire

Pour encourager le tri sélectif, réduire le poids des déchets ménagers produits et maîtriser ainsi les coûts de collecte et de traitement, Thonon Agglomération a poursuivi en 2023 le déploiement des points d’apport volontaire (PAV) des déchets sur son territoire.

Après Ballaison, Douvaine, Loisin, Sciez et Veigy-Foncenex le système a été élargi aux communes de Chens sur Léman, Nernier et Yvoire en 2023. Pour faciliter ce changement d’habitude et répondre à toutes les questions sur la bonne gestion des déchets, **une campagne d’information en porte-à-porte** a été conduite sur l’ensemble des communes concernées. En complément, une réunion d’information a été organisée à Chens-sur-Léman.

Avec l’ouverture de ces nouveaux points, **45% de la population est en apport volontaire pour ses déchets** (hors Thonon-les-Bains). Le programme de déploiement 2024-2027 poursuit son déploiement au rythme estimé de 35 espaces tri par an.

Depuis janvier 2023, **la simplification du tri est en place, tous les emballages ménagers se trient**, tel que prévu par la Loi de transition énergétique pour la croissance verte LTECV (2015), les centres de tri ont été modernisés. Afin de rationaliser les investissements, le principe d’une mutualisation des tonnages à l’échelle de la Haute-Savoie et de l’Ain a été adopté. Un nouveau centre de tri a été inauguré à Chêne-en-Semine, l’Ecopôle Excoffier.

Réduire le poids des poubelles avant le tri à la source des biodéchets

D’après les caractérisations des ordures ménagères réalisées en 2022, **75% du contenu des poubelles arrivant à l’usine d’incinération peuvent être valorisé autrement dont 26% de biodéchets**. Ces caractérisations ont été réalisées dans le cadre de l’étude pour la mise en œuvre du tri à la source des biodéchets. A l’issue d’un diagnostic et de l’élaboration de scénarios technico-financiers, Thonon Agglomération a choisi de **développer le compostage partout où cela est possible** et de proposer une collecte des déchets alimentaires dans les zones urbaines. Pour accélérer la pratique du compostage, les élus ont voté la gratuité des composteurs individuels et collectifs. Une collecte expérimentale des déchets alimentaires démarrera en 2024.

A terme, la collectivité vise à détourner 2000 tonnes des ordures ménagères

² Données issues du RPQS 2022

Préserver les espaces naturels sensibles et les cours d'eau

Restaurer pour protéger les personnes et préserver les milieux naturels

L'année 2023 a vu la **poursuite des travaux sur la basse Dranse** avec la réalisation de la seconde phase du chantier, du pont de Vongy à l'embouchure au lac (protection de berges, ouverture des milieux pour une dynamique hydromorphologique, rétablissement de la continuité écologique...). Ces travaux restent un projet phare du « contrat rivières » des Dranses et de l'Est lémanique.

Thonon Agglomération poursuit par ailleurs son engagement dans la préservation de la biodiversité aux côtés du Conseil Départemental de la Haute-Savoie, par le biais des contrats Natura 2000, Espaces naturels sensibles (ENS) et Glaïeul des marais. A ce jour, **42 zones humides, 5 prairies sèches et 760 mètres de rives** (roselières de Chens-sur-Léman et de Coudrée, plage du Redon) sont **entretenus**.

Concilier préservation de la biodiversité et activité agricole

2023 est aussi l'année du lancement du nouveau **Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC)** porté par le SIAC et dont Thonon Agglomération est l'opérateur sur son territoire. Pour cette campagne, 3 agriculteurs se sont engagés notamment à limiter le chargement et ne pas fertiliser afin de préserver les zones humides exploitées. Sont concernées ici les magnifiques prairies de Marival, sur les communes de Douvaine, Loisin et Chens-sur-Léman, zones humides d'une biodiversité très spécifique au niveau départemental. D'autres agriculteurs pourront émarger à ces mesures lors de la campagne 2024.

Suivre les milieux et espèces pour mieux les connaître, les protéger et les gérer

Cette année, l'engagement dans une **étude** afin de mieux connaître la **répartition du crapaud sonneur à ventre jaune** a été salué par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse dans le cadre d'un appel à projet. Cette étude permettra d'améliorer les connaissances sur cette espèce emblématique du territoire. Également, en partenariat avec la Commission Internationale pour la Protection des Eaux du Léman (CIPEL), une étude sur les **invertébrés du Léman** apportera des éléments sur la moule quagga, espèce exotique envahissant les fonds du Léman et posant de vrais problèmes.

Rester dans une démarche prospective

L'année 2023 a été consacrée en partie à l'**élaboration du contrat départemental Haute-Savoie Nature 2024-2026** qui verra son aboutissement en fin d'année. Ce contrat est un dossier stratégique qui permettra de mettre en œuvre la politique de préservation des milieux et de développement de la biodiversité de Thonon Agglomération pour les trois prochaines années.

Par ailleurs, l'intérêt pour les **sites Natura 2000** a été une des préoccupations de la fin de l'année 2023. En effet, le lien avec les acteurs locaux, la mise en place du plan de gestion stratégique des zones humides, l'animation des sites, etc. sont indispensables pour conserver une vision d'ensemble du territoire. Aussi, Thonon Agglomération a obtenu auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes une dérogation pour conserver l'animation et la gestion des sites Natura 2000.

Des forêts à gérer durablement

Le recrutement d'une chargée de projet **Charte forestière** en 2023 a permis d'engager la phase d'élaboration de ce dossier. Après plusieurs réunions de présentation des actions et un travail avec l'ensemble des acteurs de la forêt, cette élaboration verra son aboutissement pour la fin d'année. Elle permettra d'engager la collectivité vers une meilleure conciliation entre gestion durable de nos forêts, accueil des divers publics et valorisation de la ressource forêt/bois pour les 6 prochaines années.

Dans le même registre, l'**association syndicale du Mont Forchat et des Voirons (ASLFV)**³ envisage d'étendre encore son périmètre pour une gestion toujours plus vertueuse de la forêt.

³ Déployée sur les communes de Bons-en-Chablais, Brenthonne, Fessy, Cervens, Drailant, Orcier, Lullin, Habère-Poche et le Lyaud.

▶ Les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Un territoire géré durablement assure son développement en préservant son espace naturel et le cadre de vie de ses habitants.

En 2023, le développement durable au cœur des zones d'activités économiques

Des zones d'activités intégrées à leur environnement

Dans le cadre de l'extension et de l'aménagement des zones d'activités économiques (ZAE) intercommunales, une attention toute particulière a été portée à la **préservation des espaces naturels** et plus précisément sur le traitement des plantes invasives (Renouée du Japon sur Planbois Parc et Solidage sur la ZAE des Bracots). Des mesures spécifiques ont également été mises en place pour la **préservation de la faune**, en l'occurrence pour l'avifaune, les chiroptères, les reptiles ou les amphibiens, par la pose de nichoirs, de gîtes ou d'abris.

Parallèlement à la finalisation des travaux d'extension des ZAEi de Planbois Parc et des Bracots, **le suivi des mesures compensatoires** a été mis en œuvre aussi bien sur site que sur les sites de renaturation. En 2023, sur le secteur du Lyaud, des plantations d'essences locales ont été réalisées par l'ONF dans le but de redonner ses caractéristiques d'origine à la forêt.

De nouvelles implantations enregistrées, une vocation économique du foncier préservée

En 2023, **2 baux à construction** ont été signés sur la ZAE de Planbois Parc ; Thonon Agglomération s'assure ainsi de la maîtrise de son foncier afin de conserver, sur le long terme, les activités économiques de ces sites. Elle reste l'intercommunalité la plus dynamique du département de la Haute-Savoie quant à la mise en œuvre de ce nouvel outil (7 baux signés en deux ans et 11 promesses de bail signées)

Au regard du contexte économique, quatre bâtiments ont été livrés et trois nouvelles opérations ont été lancées. La réalisation des projets est retardée du fait de trois phénomènes cumulés : la hausse des coûts de la construction, des taux d'intérêt et des dépenses énergétiques.

Un tourisme « quatre saisons » tourné vers le lac Léman et son art de vivre

« Venir au bord du lac, c'est donner un style à ses vacances. Une palette d'activités, des plus douces au plus intenses, vous permettront de vous ressourcer... en prenant votre temps. Le Léman, c'est aussi un pays de caractère regorgeant d'espaces naturels, de joyaux historiques et de richesses culturelles », telle est la promesse de l'office de tourisme intercommunal Destination Léman⁴ dont la stratégie, résolument qualitative, est axée autour d'un **tourisme responsable** s'appuyant sur les valeurs fortes du territoire : patrimoine naturel, terroir, qualité de vie, lac et activités nautiques.

Maintenir et développer la mise en tourisme en privilégiant le « slow » tourisme

Depuis 2022, l'OTi « Destination Léman » s'est engagé, dans le cadre de sa stratégie globale basée sur le slow tourisme, à valoriser un territoire aux **atouts naturels préservés** (rives du Léman, espaces naturels sensibles, sites Géoparc...), ses **activités outdoor**, ses **filières de productions locales** (visite et dégustation à la cave, goûter à la ferme...) et le **développement de l'itinérance douce** (location de vélos à assistance électrique, sorties VTT, randonnées avec des ânes, croisières en bateau électro-solaire...).

Au-delà des activités et des événements tournés vers le lac Léman et son art de vivre, l'OTi s'est engagé dans une démarche durable basée sur l'écoresponsabilité et le développement d'une relation privilégiée avec les visiteurs.

⁴ <http://www.destination-leman.fr/>

Sentiers de randonnée : développer le réseau existant

En 2023, l'Agglomération a poursuivi la mise en œuvre de son schéma directeur de la randonnée [SDR] à l'échelle des 25 communes. Conformément à ses objectifs de développement touristique basés sur la valorisation des atouts naturels du territoire propices aux activités outdoor et à l'itinérance douce, Thonon Agglomération poursuit l'objectif de maintenir un balisage opérationnel et d'assurer **un entretien régulier de ses sentiers de randonnée pédestre ou VTT** (dont 3 sentiers de Grandes Randonnées).

Ce schéma directeur de la randonnée a été validé par le Département de la Haute-Savoie qui, tout au long de ces cinq années, soutiendra financièrement les dépenses nécessaires à sa mise en œuvre.

Promouvoir l'économie circulaire

Souvent qualifiée d'économie verte, l'économie circulaire consiste à créer une boucle de l'usage aboutissant à se passer de la notion de déchets. Donner, échanger, réemployer, c'est produire moins de déchets et consommer moins d'énergies pour leur élimination.

L'agglomération entre dans la boucle :

Depuis novembre 2022, l'Agglomération s'est inscrite dans le dispositif dénommé « Entrez dans la boucle » porté financièrement par le Pôle Métropolitain du Genevois Français, dans le but d'accompagner les entreprises de la zone d'activités économiques intercommunale (ZAEi) des Bracots dans une démarche d'économie circulaire.

Ainsi, en 2023, 13 entreprises volontaires ont été accompagnées par une équipe d'experts, pilotés par la structure InnoVales, dans une démarche de diagnostic individuel, d'analyse et de formation aux principes de l'économie circulaire et à la recherche d'actions concrètes tant au sein des entreprises qu'au sein de la ZAEi. Les principes de l'économie circulaire, faisant écho à la proximité, aux ressources et au réemploi, répondent à des objectifs communs aux entreprises et aux collectivités territoriales. Il s'agit d'une démarche économique, écologique et sociale. Ce dispositif repose sur la proximité géographique des entreprises, situées au sein d'une même ZAEi, pour identifier les besoins, les ressources et les projets pouvant être mutualisés.

Ces entreprises volontaires sont accompagnées à la mise en place d'une dynamique d'écologie industrielle territoriale dans la ZAEi des Bracots, visant à développer des synergies inter-entreprises et à inventer ensemble de nouvelles formes d'activités locales réduisant l'impact environnemental.

Une forte mobilisation en faveur du projet de Ressourcerie, la R'mize :

Ouverte fin octobre 2022, la Ressourcerie « la R'mize » **occupe et anime 1 500 m² de locaux à travers une boutique, un tiers lieu et une fabrique, aux valeurs écoresponsables.**

Grâce à un investissement de plus de 1,8 M€ HT, l'Agglomération a confirmé son engagement aux côtés du collectif citoyen, et plus globalement comme accélérateur de la transition écologique du territoire en développant le réemploi d'une multitude d'objets, vêtements ou meubles, déposés en déchetteries ou auprès d'associations locales.

En 2023, 120 tonnes ont été collectées dans les déchetteries de Thonon Agglomération :

- 31% pour la déchetterie de Thonon
- 25% déchetterie de Douvaine
- 25 % déchetterie de Bons
- 19 % autres

34 emplois en insertion ont été créés dont 16 emplois pérennes.

Recrutement à venir

Les élus de l'Agglomération ont validé le recrutement d'un(e) chargé(e) de mission pour travailler spécifiquement sur la thématique de l'économie circulaire. Le profil de poste restant encore à définir, les missions devront être coordonnées et complémentaires à celles du poste en écologie industrielle et territoriale à l'Agence économique du Chablais [AEC] ainsi qu'à celles de l'animateur Economie Circulaire de la R'mize.

Vers un projet alimentaire territorial [PAT]

Thonon Agglomération a été labellisé PAT émergeant par le ministère de l'agriculture en 2021. La candidature déposée a valorisé le pré-diagnostic réalisé en interne de 2019 à 2020. Pour rappel, celui-ci s'appuie notamment sur une grande enquête visant à mieux connaître les habitudes alimentaires des foyers de l'agglomération. Les résultats de cette enquête sont venus compléter les conclusions d'une série de rencontres menées dès 2019 auprès d'acteurs professionnels de l'agglomération (agriculteurs, restaurateurs/cuisiniers, distributeurs, associations) et ont permis d'identifier les enjeux à relever : au-delà de l'augmentation et de la sécurisation de la production locale, définir des stratégies claires pour favoriser l'installation d'agriculteurs et agricultrices sur le territoire en leur garantissant un foncier agricole accessible et en les incluant dans la stratégie d'adaptation des activités agricoles aux changements climatiques.

En 2022, ce premier travail d'analyse a été complété par un diagnostic agricole réalisé par une stagiaire sur 6 mois. Il s'agit d'une méthodologie éprouvée qui comporte 3 axes : une analyse géomorphologique du paysage, une approche historique de l'évolution de l'agriculture sur le territoire, et une étude technico-économique des principaux systèmes de productions locaux. Fort de ces 2 approches complémentaires, qui ont toutes deux mobilisé fortement la profession agricole locale et amorcé un réel partenariat, l'élaboration du PAT sera lancée début 2023, avec l'appui de 2 bureaux d'études, pour une durée prévisionnelle de 14 mois.

Action forte du PCAET (lire p.3), la réussite du PAT est conditionnée par la mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire en faveur d'une agriculture diversifiée et qu'il conduise à une alimentation saine et accessible au plus grand nombre.

Une DDmarche pour une gestion de projet innovante

Thonon Agglomération a souhaité compléter son pré-diagnostic PAT avec une approche spécifique auprès des élus communaux du territoire. Elle s'est rapprochée du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement [CPIE] du Chablais, pour utiliser une méthodologie définie par l'union nationale des CPIE et la Banques des territoires, dénommée la DDmarche.

Après avoir partagé un état des lieux, les élus « référents communaux » ont identifié un chantier sur lequel travailler, en association avec d'autres partenaires, sur une période d'un an. La thématique retenue et adoptée par le conseil communautaire est la suivante : « Comment s'organiser collectivement pour articuler la demande des porteurs de projets agricoles avec les capacités foncières du territoire ? ». Les objectifs poursuivis seront les suivants :

- Poser les jalons à la définition d'une stratégie foncière agricole globale ;
- Partager les informations (besoins, terres qui se libèrent, propositions...) entre les acteurs (communes, aggro, agriculteurs, porteurs de projets...) ;
- Faciliter l'installation des porteurs de projets, et notamment de nouveaux agriculteurs dont le projet favorise la diversification de la production locale.

L'aboutissement de ces réflexions est la réalisation de quatre fiches actions validées en bureau communautaire. Celles-ci s'autoalimentent pour parvenir vers un objectif commun : sensibiliser/mobiliser les propriétaires de fonciers agricoles sur l'agriculture nourricière.

Dans ce sens, des questionnaires fonciers sont en construction afin de créer un réseau propriétaire de fonciers agricoles / porteurs de projets et une grande conférence d'information sur les baux ruraux est en cours de planification pour 2024.

Un Défi Foyer à Alimentation Positive

Toujours dans le cadre du lancement de son PAT, Thonon agglomération a souhaité mener une animation spécifique auprès des habitants : un Défi Alimentation Positive, en partenariat avec l'Adabio. Deux équipes d'une dizaine de familles chacune sont « coachées » par une structure relais et participent, sur une période de neuf mois, à plusieurs ateliers sensibilisant à l'agriculture locale et biologique. Il s'agit d'accompagner les familles afin de faire évoluer leurs pratiques de consommation. En parallèle, un suivi de leur budget alimentation est réalisé, l'objectif étant de consommer plus local à budget constant.

Quelques éléments de bilan qui ressortent de ce défi : une évolution de la consommation des produits bio et locaux, notamment en circuits courts, une diminution de l'achat de plats cuisinés et de la part carnée de l'alimentation, en réintroduisant notamment des légumineuses..., tout cela avec un budget constant (effet de l'inflation neutralisé).

Ce retour d'expérience sera valorisé dans le cadre de l'élaboration du PAT, notamment sur le volet sensibilisation et accompagnement aux changements de comportements alimentaires et de consommation ; apprendre à cuisiner des légumineuses, les bons plans pour acheter des produits locaux et bio sans se ruiner...

Visibilité de la thématique au Printemps des coquelicots : De la fourche à l'assiette

Les diagnostics du Projet Alimentaire Territorial ont révélé l'existence de difficultés de compréhension entre monde agricole et riverains entraînant des conflits (les espaces de travail et de production des cultures et des prairies sont souvent perçus à tort comme des espaces de loisir ouverts à tous).

De plus, peu d'habitants ont connaissance de la diversité de production de leur territoire et des initiatives des acteurs locaux en termes d'offres locales, en circuit-court.

C'est pourquoi Thonon Agglomération a monté l'évènement « De la Fourche à l'Assiette » dans le cadre du Printemps des Coquelicots et à l'occasion des Journées Nationales de l'Agriculture. Lors d'un weekend, se sont déroulés des ateliers pédagogiques, des animations et des jeux et un concert.

« La Fourche » : sur un weekend, cet évènement proposait huit visites d'exploitations sur des orientations productives différentes, engagées dans des démarches de circuits-courts et de développement durable.

« L'Assiette » : s'est également tenue une journée d'animation autour de l'alimentation durable et du gaspillage alimentaire.

Une enquête de satisfaction a été réalisée auprès de participants. Ce qui en ressort ; un retour très positif (une note moyenne de 16.7/20) avec un intérêt plus marqué pour les lieux de vente en circuit court, la diversité des productions présentes sur le territoire et le métier d'agriculteur ... Le format ludique, interactif et facilitant les échanges à particulièrement été apprécié, ainsi que la qualité des explications accessibles aux plus grands nombres.

Urbanisme : un développement raisonné et planifié

Elaboration du projet d'aménagement et de développement durables (PADDi)

A l'issue du diagnostic multithématiques mené sur l'année 2022 et des grands enjeux identifiés en résultant, les élus des 25 communes et la société civile ont coconstruit les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADDi). La transition écologique est d'ores et déjà une composante essentielle du PADDi, dont les orientations devront trouver une traduction concrète dans la détermination des règles d'utilisation des sols sur le territoire de l'Agglomération

⇒ **Un projet sous le prisme de la transition écologique**

Véritable levier d'action pour agir sur les politiques d'aménagement, le PLUi-HM s'appuiera sur ce document-clé que constitue le PADDi pour établir les règles visant des enjeux de sobriété foncière, mobilité décarbonée, habitat durable, sanctuarisation et renforcement des espaces naturels sensibles, préservation des espaces agricoles, préservation et valorisation des paysages vécus et perçus.

Les études de secteurs du PLUi-HM

Dans le cadre du PLUi-HM, des études de secteurs ont été également engagées, parmi lesquelles figure celle relative au Noyer sur la commune d'Allinges. Cette étude doit traduire l'ambition portée par la commune, accompagnée par l'agglomération, d'aller vers un écoquartier. Cette démarche inédite sur le territoire, offrira l'opportunité de concevoir une centralité répondant aux enjeux de la transition écologique, tout en répondant aux problématiques locales de ce secteur d'Allinges, et des obligations de la commune en matière de production de logements. La commune d'Allinges a été retenue par le CEREMA pour un accompagnement dans le cadre de ce projet d'écoquartier suite à un appel à projet national.

Une démarche concertée

Conformément aux engagements pris en termes de concertation, plusieurs réunions publiques se sont tenues en rapport avec les études de secteurs, ainsi que des ateliers avec des personnes ressources, associations et des institutions sur plusieurs thématiques. La concertation relative au PADDi se clôturera par ailleurs avec les deux réunions publiques le 30 novembre 2023 à Thonon, et le 7 décembre 2023 à Douvaine.

Le calendrier

Désormais, la procédure aborde la phase réglementaire, consistant à construire les documents qui seront opposables pour les demandes d'autorisations d'urbanisme et qui définiront les règles d'utilisation des sols (règlements graphique, règlement écrit, Orientations d'Aménagement et Programmatique sectorielles et thématiques). L'enquête publique est prévue pour le moment au 1er semestre 2025, et l'approbation du document pour fin 2025.

Un règlement local de publicité intercommunal [RLPi] en faveur de la préservation des paysages et du cadre de vie

Le Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) de l'agglomération a été approuvé le 27 septembre 2022, au terme de près de quatre années d'études et de procédure, jalonnées de nombreux temps de concertation (avec la population, les professionnels, les personnes publiques) et de collaboration avec les communes membres de l'agglomération.

Le RLPi constitue désormais l'unique document de référence en matière de réglementation des publicités, préenseignes et enseignes, dès lors que ces dispositifs sont visibles de toute voie ouverte à la circulation publique. Il s'est substitué aux règlements locaux en vigueur (RLP), pour les quelques communes qui en étaient dotées (dont la commune de Thonon-les-Bains).

Document d'équilibre entre la nécessaire visibilité des activités économiques et la non moins nécessaire qualité des paysages, le RLPi constitue une véritable plus-value pour le territoire, en ce qu'il :

- Harmonise la réglementation de l'affichage extérieur à l'échelle des 25 communes, tout en adaptant la réglementation nationale (par ailleurs très méconnue) à la situation et aux enjeux locaux ;
- Est plus restrictif et plus précis que cette réglementation nationale, et notamment plus ambitieux en matière de lutte contre la pollution lumineuse et de sobriété énergétique.

Parmi les mesures emblématiques du RLPi, on citera :

- Des affichages temporaires mieux encadrés.
- Un règlement plus contraignant sur les dispositifs lumineux : Avec une plage d'extinction nocturne élargie, qui s'impose également à tout dispositif situé à l'intérieur des vitrines ou des baies d'un local commercial (possibilité introduite par la loi dite « Climat et Résilience » du 22 août 2021).
- L'interdiction de certains dispositifs à fort impacts paysager, notamment ceux en toiture (ou en toit-terrasse).
- Une interdiction totale de publicité, ainsi que des enseignes numériques, dans les espaces sensibles identifiés (au plan de zonage publicitaire).

Depuis que le RLPi a été rendu opposable (en octobre 2022), il revient à chaque maire, détenteur du pouvoir de police de la publicité extérieure, de faire appliquer le RLPi sur sa commune, et ainsi, de concourir à l'effort collectif d'harmonisation et de "dédensification" de l'affichage extérieur, au bénéfice de la qualité du cadre de vie, de la perception et de l'attractivité du territoire.

Cette orientation et ces objectifs se sont traduits par un règlement plus restrictif pour les dispositifs lumineux.

Parmi les mesures les plus emblématiques et vertueuses pour le territoire, on soulignera :

- Une plage d'extinction nocturne élargie : tous les dispositifs lumineux pour les publicités lumineuses (dont numériques) ainsi que les publicités supportées par le mobilier urbain doivent être éteints entre 22h (23h dans les centres villes et centres-bourgs) et 7h, soit 3 ou 4 heures de plus que ne l'impose le règlement national (1h-6h).
Cette règle d'extinction s'étend également à tout dispositif situé à l'intérieur des vitrines ou des baies d'un local commercial.
Les publicités numériques (également soumises aux horaires d'extinction), sont quant à elles interdites sur la quasi-totalité du territoire, à l'exception des zones d'activités de Thonon, et leur format est réduit de moitié (4 m²) par rapport à ce qui est autorisé par la réglementation nationale.
- Quant aux enseignes numériques, elles ne sont autorisées qu'en zones d'activités, et dans la limite de 2 m², mais interdites dans les espaces identifiés par la trame « paysage sensibles ».
- Dans les zones à dominante résidentielle (ZP4a), la publicité lumineuse est interdite, sauf lorsqu'elle est supportée par le mobilier urbain et ainsi éclairée par projection ou transparence.
- Pour préserver la trame noire, des recommandations sont émises également pour que les lumières utilisées pour l'éclairage de la publicité soient :
 - o De couleur chaude, soit une température de couleur de la lumière inférieure à 3 300 kelvins
 - o Orientées ou conçues de façon à prévenir, limiter et réduire les nuisances lumineuses.

En adaptant et resserrant la réglementation nationale [RNP], le RLPi permettra de mieux maîtriser et harmoniser l’affichage extérieur, et contribuera à la sobriété énergétique du territoire.

Contribuer au développement du numérique

Un Schéma Directeur des Systèmes d’Information [SDSI] comme fil d’ariane

La mise en œuvre du Schéma Directeur des Systèmes d’Information (SDSI) se poursuit. Les enjeux stratégiques [1] sont progressivement déclinés en 70 projets d’actions concrètes permettant de faire évoluer l’informatique communautaire de manière contrôlée et structurée. La mise en œuvre du SDSI (2020/2025) implique les services de l’agglomération, les élus communautaires et les communes membres.

Au cœur des priorités : la dématérialisation des procédures internes et des démarches usagers, l’accès à l’information digitale, la réduction des déplacements et l’objectif de tendre vers le « 0 papier ».

Un pas vers une démarche numérique responsable

La rationalisation de la maintenance sur le parc matériel se poursuit avec l’initialisation d’un renouvellement selon le cycle de vie des ordinateurs. L’acquisition d’une Gestion Electronique de Documents va contribuer à lutter contre le doublonnage et en conséquence permettre d’agir sur le volume de stockage dédié.

Le travail se poursuit sur la dématérialisation de nos démarches en ligne, notamment sur les démarches d’inscription à nos services (sorties scolaires, compostage, etc.)

Grâce au Guichet Numérique des Autorisations d’Urbanisme [GNAU] accessible via ce portail, les demandes d’autorisation d’urbanisme (permis de construire, d’aménagement, etc.) qui jusque-là devaient être obligatoirement déposées en plusieurs exemplaires papiers en mairie, sont transmises de manière dématérialisée. Dès lors, chacun peut également suivre l’évolution de son dossier depuis le portail.

Enfin, l’agglomération, dans le cadre de la loi pour la réduction de l’empreinte environnementale du numérique du 15 novembre 2021 (dite « loi REEN »), a lancé en 2023 sa démarche Numérique Responsable afin d’établir sa feuille de route déterminant les leviers d’action phares pour les 3 prochaines années. Cette démarche revêt une dimension tant stratégique que pratique par des actions sur les traitements des DEEE ou la sensibilisation de nos agents sur une utilisation plus sobre et moins énergivore du numérique à l’heure de l’utilisation exponentielle de services numériques.

La démocratie locale au plus près des communes

Le Conseil Communautaire se délocalise tous les bimestres dans l’une de ses communes membres afin de rapprocher la décision de son bloc local. L’offre de communication numérique de Thonon Agglomération est venue s’enrichir sur les réseaux sociaux. Pour mémoire, depuis 2020, la page Facebook « Thonon Agglo » relaie quotidiennement l’actualité de l’agglomération (plus de 2 000 abonnés au 31 octobre 2021). En parallèle, la page YouTube de l’agglomération propose des reportages vidéo sur les différents services et actions de l’agglomération ainsi que des retransmissions de certains conseils communautaires. La page LinkedIn de l’agglomération, dans le cadre de la marque employeur, est venue s’enrichir en 2023 d’une dynamisation autour des emplois de la collectivité.

En interne aussi, soyons connectés !

La dématérialisation et l’accessibilité de nos contenus à nos agents se poursuit sur le portail Intranet (TAO) et de nouveaux services sont régulièrement ouverts (prises de rendez-vous, inscriptions à des formations internes, guides et procédures...).

Conformément à l’accord-cadre sur le télétravail dans la fonction publique adopté en juillet 2021, une expérimentation s’est tenue sur l’année 2023 démontrant les avantages environnementaux de la mise en œuvre, tout en garantissant le cadre de sécurité informatique nécessaire à la démarche. La mise en œuvre d’un plan de sécurisation débutée en 2023 accompagne le futur déploiement.

Commande publique

Les prestataires et fournisseurs sélectionnés par Thonon Agglomération sont sensibilisés à notre démarche de développement durable. **Des critères environnementaux** sont intégrés à nos appels d’offres comme un paramètre réel de prise de décision.

En ce fait, **la commande publique est un levier d’actions pour la mise en pratique de mesures respectueuses de notre cadre de vie.**

Le critère social est également pris en compte dans les modes de passation des marchés publics. Lors de renouvellement de prestations de service comme le broyage à domicile des déchets verts, la collectivité a fait le choix de réserver ces missions à des entreprises d'économie sociale et solidaire. Dans d'autres consultations, certains lots sont réservés à des structures œuvrant en faveur de l'insertion/adaptation par le travail : entretien des sites et des espaces verts de la collectivité (déchetteries, ZAE...).

En adoptant son PCAET, Thonon Agglomération a souhaité, en 2020, inscrire cet engagement dans une démarche d'éco-exemplarité qui, pour la commande publique, se traduit par la volonté affirmée de « renforcer la prise en compte des objectifs énergétiques et environnementaux dans la commande publique ».

La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

Renforcer le lien entre les individus et les territoires est essentiel en termes de développement durable. Thonon Agglomération exerce certaines compétences qui lui permettent d'être quotidiennement aux côtés de ses habitants, d'accompagner les publics fragilisés et de garantir un accès équitable à des services adaptés aux besoins de chacun.

Services publics : l'agglomération souhaite privilégier la proximité

Une maison de l'agglomération à Thonon-les-Bains

Pour concrétiser son projet d'une Maison de l'agglomération et améliorer l'accessibilité des services au public, Thonon Agglomération a fait l'acquisition d'un local de plus de 1600 m² au centre-ville de Thonon-les-Bains. La concrétisation de ce projet est une première étape dans la déclinaison par l'agglomération sur son territoire du schéma départemental pour améliorer l'accessibilité des services au public. Idéalement positionné en cœur de ville et facilement accessible par la proximité des transports publics, ce nouveau site sera complémentaire aux antennes de Ballaison et de Perrignier pour délivrer toutes les informations de premier niveau sur les services de l'agglomération.

Cette acquisition va en parallèle permettre l'implantation du Centre associé de la Cité des Métiers du Grand Genève : s'adressant à toute personne en âge d'être employée, en poste ou non, cet espace transfrontalier proposera des services d'information et de conseils gratuits, tournés vers l'orientation, la formation professionnelle et continue, le financement de la formation et l'emploi.

Les travaux vont démarrer mi 2024. Ils se poursuivront en 2025 pour une ouverture prévue en fin d'année.

Une structure France Services mobile

Soucieuse d'être présente au cœur des quartiers comme au centre des villages, Thonon Agglomération a obtenu la labellisation de l'Etat pour la mise en place d'une structure France Services mobile. Elle fait partie, sur ce projet, des 30 premiers territoires lauréats.

Depuis juillet 2022, un bus assure **des permanences polyvalentes, itinérantes et régulières sur l'ensemble du territoire** pour permettre aux usagers de procéder aux principales démarches du quotidien en un lieu unique.

La collectivité a fait le choix « d'aller-vers », en réponse à la concentration des services dans la ville-centre de Thonon-les-Bains, voire leur absence de guichet d'accueil sur le territoire.

En 2023 : 164 accompagnements en moyenne par mois avec un pic à 249 accompagnements au mois de juin. Plus de 25% des accompagnements (plus de 400 visites) concernent la commune de Thonon-les-Bains. La commune de Douvaine est également très fréquentée, environ 280 visites. Les communes de Sciez et Veigy-Foncenex rencontrent également un certain succès puisqu'elles ont accueilli une centaine de visiteurs. Pour les plus petites communes, la fréquentation est de moins de 50 visites.

Ce sont les plus de 62 ans en majorité qui côtoient le service. 60% des visites sont féminines. Les personnes préfèrent se déplacer (90%) et sont peu nombreuses à utiliser le téléphone.

Les questions qui reviennent le plus souvent portent sur les retraites (CNAV ou CARSAT) et sur les impôts (DGFIP).

L'aménagement d'un local à Douvaine est également en cours, pour assurer des permanences hebdomadaires fixes sur la partie ouest du territoire.

Ce dispositif favorise **l'accès aux droits et la lutte contre le non-recours, sans discrimination**. Il participe à l'inclusion numérique en complément du réseau de conseillers numériques France Services.

Habitat : une dynamique de construction en perte de vitesse du fait d'un contexte national moins favorable

Le Programme Local de l'Habitat validé par le conseil communautaire en juin 2020 est un document stratégique de programmation. Il concerne aussi bien le parc public que privé, la gestion du parc existant que les constructions neuves. **L'enveloppe financière dédiée s'élève à plus de 12 M€ pour les 6 années concernées (2020-2026).**

En 2023 a débuté le bilan à mi-parcours du PLH pour une présentation en Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH) a premier trimestre 2024.

Par ailleurs concernant les communes SRU, les contrats de mixité sociales sont en cours de rédaction.

Logement locatif social : développer et diversifier l'offre...

Par ce document, l'agglomération alloue notamment des subventions aux bailleurs pour la création de logements locatifs sociaux (4 668 595 € sur la période 2020/2026 ; 373 200 € attribués en 2022 pour le compte de l'année 2022 et la création de 152 nouveaux logements). Ces résultats très en dessous des attentes du PLH s'expliquent par la hausse des coûts de la construction et des taux d'intérêts. Cela complexifie les équilibres financiers et la commercialisation des opérations.

Mais, surtout, elle appuie leurs projets en s'affirmant comme un opérateur fort d'aménagement : 3 655 000 € seront dédiés à l'acquisition de foncier pour la réalisation des projets sociaux. En termes d'objectifs de construction, chaque commune s'est engagée à développer du logement social en fonction des besoins identifiés sur son territoire. A l'échelle de l'agglomération, 1 661 logements sociaux devraient être programmés d'ici à 2026.

L'agglomération soutient également l'accession sociale pérenne pour développer et diversifier l'offre en logement abordable, et une attention particulière sera apportée quant à la répartition géographique des opérations aidées, afin de garantir une équité territoriale à l'accès aux logements très sociaux, sociaux et intermédiaires (afin de garantir une meilleure mixité sociale).

...en veillant à la qualité des prestations proposées.

Le projet de PLH inclut une Charte Habitat : outil d'animation et de sensibilisation auprès des acteurs du logement du territoire, celle-ci appréhende notamment les questions d'habitat durable.

Afin d'influer cet enjeu dans les futurs projets et de s'assurer que ceux-ci s'inscrivent pleinement dans les orientations du PLH, des RDV préalables au dépôt des permis de construire, seront prochainement instaurés et seront organisés en partenariat avec les communes d'implantation des opérations.

Accélérer la rénovation énergétique des logements

Autre enjeu majeur de ce PLH : des moyens nouveaux alloués à la rénovation énergétique des habitations.

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat lancée en avril 2020, s'est terminée le 31 mars 2023.

Ce qu'il faut retenir de cette fin d'opération :

- + 127% d'objectifs cumulés de l'OPAH
- Une augmentation des dossiers de maintien à domicile et un ralentissement des dossiers énergie en raison de la concurrence du dispositif « MaPrimeRénov' »
- 7 logements vacants remis sur le marché
- 8 copropriétés en cours d'accompagnement

Depuis fin 2020, Thonon Agglomération est rattachée au **Service Public pour la Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH) dénommé « Haute Savoie Rénovation Energétique » [HSRE]** porté par le Département de la Haute-Savoie. Ce service gratuit, à destination des particuliers et du petit tertiaire, a pour objectif d'améliorer l'information, l'orientation et l'accompagnement des privés dans leurs projets de rénovation énergétique. Il intègre également des missions d'**accompagnement des copropriétés.**

Le service est très sollicité comme en atteste les chiffres suivants :

- 1068 informations de 1^{er} niveau
- 413 conseils personnalisés
- 100 accompagnements aux travaux
- 11 accompagnements globaux

En 2023, pour un service dont le coût représente 163'015 € à l'échelle de Thonon Agglomération, l'agglomération ne prend en charge financièrement que 38'374 €, soit environ 23,5% de reste à charge.

Un service spécifique pour l'information et l'accueil des demandeurs de logement social [SIADL]

Grâce à la coordination opérée entre l'agglomération et les communes, ce service vise à apporter plus de lisibilité sur l'accès à un logement social. Ainsi, la plupart des communes accueillent et renseignent sur les modalités d'inscription (critères, processus, etc.) ou pour enregistrer les demandes puis les personnes concernées peuvent désormais solliciter, auprès de Thonon Agglomération, **un entretien individuel pour le suivi de leur dossier**. Ces entretiens sont assurés lors de permanences réparties sur le territoire. En 2023, 160 demandeurs ont été reçus en entretien individuel personnalisé.

Un nouvel outil pour les attributions de logements

En avril 2022, la « phase test » du nouveau système de cotation a été lancée dans notre agglomération. Il permet de hiérarchiser les demandes de logements sociaux selon des critères précis. Si certains sont obligatoires et définis par la loi (personne en situation de handicap, logement insalubre...), d'autres peuvent être individualisés par territoires afin de mieux tenir compte du contexte local.

Ce nouveau système est un outil d'aide à la décision pour les réservataires, c'est-à-dire les structures et institutions partenaires du financement de la construction de logements sociaux qui décident de leur attribution (les collectivités locales, les préfectures ou encore des structures comme Action Logement). Pour le demandeur de logement celui-ci lui permet de mieux positionner sa demande, mais aussi de connaître le délai moyen d'attente sur des demandes similaires en termes de localisation ou encore de typologie de logement.

Le système de cotation qui était en phase test depuis avril 2022, devient obligatoire au 1er janvier 2024 !

Ce dispositif consiste à attribuer des points au dossier des demandeurs de logement social, en fonction de critères objectifs et d'éléments de pondération établis de manière partenariale avec l'État, les communes, les bailleurs sociaux, Action Logement... Il permet aux demandeurs de se situer par rapport aux autres demandeurs qui ont les mêmes souhaits qu'eux en termes de logement (typologie, commune souhaitée...).

Préparation au passage à la gestion en flux des réservations de logements sociaux

La loi pour l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) a posé le principe de la gestion en flux des contingents de réservation des logements locatifs sociaux.

Au 24 novembre 2023, la gestion en flux des réservations, s'est substituée à la gestion en stock afin de rendre plus efficace et fluide la mise en relation entre l'offre et la demande et faciliter l'atteinte par les bailleurs et les réservataires, des objectifs de relogement des personnes prioritaires d'une part et des objectifs de mixité sociale d'autre part.

La gestion en stock portait sur des logements identifiés dans des programmes. Le réservataire de chaque logement était identifié pour la durée de la convention signée entre lui et le bailleur. Si le logement réservé se libère le réservataire est automatiquement contacté pour qu'il propose des candidatures.

Avec la gestion en flux les logements ne sont plus reliés à un réservataire. Ce dernier connaît le pourcentage de libération de logements annuels pour lequel il pourra proposer des candidatures pour la commission d'attribution des logements (CAL).

Sous le pilotage de l'Etat, un travail partenarial départemental s'est mis en place afin de préparer le passage à la gestion en flux afin de définir une méthode de calcul du flux ainsi que des indicateurs de suivi du flux. Ces groupes de travail ont abouti à la définition d'une charte et d'un modèle de convention qui devront être signés entre les bailleurs et les réservataires.

Citoyenneté et prévention dans tous les quartiers

Un Contrat de Ville à écrire avec les habitants et les partenaires

Être aux côtés de ses habitants est plus qu'une volonté pour Thonon Agglomération, c'est une mission. Elle accompagne donc les publics les plus fragilisés, élargit sa présence à tout le territoire et garantit un accès équitable à des services adaptés aux besoins de chacun.

Réduire les inégalités entre les habitants est la vocation du Contrat de Ville, dont la nouvelle version est à élaborer pour la période 2024-2030. Lancement d'un travail pour une validation partenariale en 2024 afin de renouveler ce contrat.

L'objectif principal est le renforcement des actions en faveur d'une cohésion urbaine et sociale et d'un accès facilité aux services publics pour tous, partout. Ce contrat est porté principalement au bénéfice des habitants du quartier dit « prioritaire » de la ville de Thonon-les-Bains (Collonges/Sainte-Hélène). Toutefois, les élus de

l'agglomération ont souhaité étendre les actions à l'ensemble des quartiers d'habitat social du territoire depuis 2021.

Afin de mener des actions concrètes sur l'ensemble des thématiques, l'agglomération s'est dotée d'une cheffe de projet du contrat de ville et de 3 adultes-relais.

Des adultes-relais et un intervenant social pour davantage de prévention

Présents sur le terrain, les 3 adultes-relais contribuent à :

- Renforcer les relations avec et entre les habitants,
- Faciliter leur accès aux services publics,
- Renforcer le dialogue intergénérationnel et plus largement,
- Développer la capacité d'initiative et de projets dans le quartier.

Il est à noter que ces adultes relais ne sont pas déployés uniquement sur le quartier prioritaire de Collonges-Sainte-Hélène (Thonon-les-Bains) ; ils sont également à Bons-en-Chablais, Douvaine, Sciez et plus largement dans tous les quartiers d'habitat social qui se « fragilisent ».

Une autre présence s'est révélée indispensable dans le cas de conflits et de violence. **L'intervenante sociale** portée par l'association AVIJ, est présente au Commissariat de Thonon-les-Bains mais également au sein de la brigade de gendarmerie de Douvaine. Elle garantit un accueil adapté aux victimes d'infractions pénales (violences intra-familiales, violences conjugales, violences sexuelles et violences sur mineurs) afin d'évaluer rapidement leurs besoins et de pouvoir les orienter vers les partenaires sociaux ou médico-sociaux pouvant assurer leur accompagnement. Elle assure également une mission auprès des auteurs, afin notamment de prévenir la récidive. Environ 300 personnes sont reçues et accompagnées chaque année.

Dans une logique de prévention, elle assure aussi un repérage précoce des situations préoccupantes de manière à éviter leurs aggravations et de faciliter le parcours de prise en charge.

A l'échelle de l'agglomération, le déploiement de ces interventions au contact direct des citoyens constitue un acte fondateur en faveur de la cohésion des territoires reposant sur une citoyenneté retrouvée et construite sur la notion de droits et de devoirs. L'objectif : revaloriser les populations, améliorer le cadre de vie des habitants et prévenir la délinquance.

Relance du Conseil citoyen

Depuis la relance du conseil citoyen de Collonges Ste Hélène en 2021, la vingtaine de membres s'est organisée en groupes de travail afin de proposer des actions concrètes qui répondent aux attentes et besoins des habitants.

Cette instance offre aux habitants un espace de parole et d'échanges autour de la vie du quartier. Ce conseil peut également émettre des avis sur les projets d'aménagement et d'animation proposés dans le quartier. Les membres du conseil citoyen seront fortement associés à la réécriture du contrat de ville 2024-2030.

Être au plus près des populations fragilisées

Le CIAS de Thonon Agglomération assure des services favorisant le **maintien à domicile des personnes âgées et handicapées** : aide à domicile, portage de repas (pour les communes de moins de 15 000 habitants).

Au 31 octobre 2023, **279 bénéficiaires sont accompagnés à domicile** et plus de **30 000 repas** ont notamment été livrés à domicile auprès de 293 bénéficiaires.

En partenariat avec les CCAS du territoire, plusieurs actions ont également été mises en œuvre pour contribuer au maintien du lien social chez nos aînés :

- La création et la **gestion de structures existantes d'accueil et d'hébergement des personnes âgées dépendantes** (EHPAD) : les Erables à Veigy-Foncenex et la Roselière à Bons-en-Chablais ;
- Un accompagnement des personnes et familles les plus démunies grâce à un **partenariat avec la Banque Alimentaire de Haute-Savoie**. Près de 14 137 kilogrammes d'aliments distribués ;
- **Un accueil, hébergement et accompagnement des publics en grande difficulté** (15 places pour Hommes isolés) est organisé par l'association La Passerelle avec le financement du CIAS.
- le soutien via une subvention annuelle au **centre d'accueil de jour situé à Thonon-les-Bains** pour l'accompagnement et l'accueil de personnes sans domicile fixe géré, à présent, par l'association Coallia.

Dans le cadre de la loi de la lutte contre les exclusions, des actions en faveur des personnes en précarité sont développées au sein du service d'accueil et d'accompagnement.

Ce service social a pour objectif de favoriser les démarches des personnes en difficulté sur Thonon de faciliter l'accès aux droits avec l'objectif final l'insertion grâce à un accompagnement social et professionnel adapté.

- **le lien social entre aînés**

En 2023, les actions pour maintenir du lien social en faveur des seniors, n'ont pu être réalisées compte tenu des problématiques organisationnelles rencontrées au sein du service et de la pandémie COVID encore présente. Une réflexion est en cours avec les CCAS des communes pour rengager le CIAS dans cette démarche.

Pour continuer de répondre le plus justement possible aux besoins de ses habitants, Thonon Agglomération et son Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) ont mené en 2019/2020 une **analyse des besoins sociaux à l'échelle des 25 communes du territoire** dont les conclusions nourrissent depuis l'élaboration du projet de territoire.

L'épanouissement de tous les êtres humains

L'épanouissement des êtres humains passe notamment par la capacité de chacun à « être » dans la société. Les collectivités territoriales ont un rôle particulièrement important à jouer dans la poursuite de cette finalité. En effet, elles sont proches des habitants et ont la capacité d'évaluer précisément leurs besoins.

Favoriser l'information, la participation et la qualité des débats

Les commissions thématiques

Les commissions thématiques opérationnelles depuis fin 2022 (attractivité du territoire, Aménagement du territoire et mobilité, cohésion sociale et territoriale, transition écologique, services opérationnels et synergie institutionnelle) se sont réunies de 3 à 5 fois suivant les besoins en 2023.

La commission « transition écologique » est la plus fréquentée avec un taux moyen de participation de 55% juste devant la commission « cohésion sociale et territoriale, 52% et la commission « Aménagement et mobilité », 48%. Pour le reste des commissions le taux de participation est d'environ 35%.

Le conseil local de développement [CLD]

Au-delà des services rendus, des actions initiées et des projets menés, Thonon Agglomération garantit l'existence d'espaces de rencontres et d'échanges et favorise la prise de responsabilité des habitants dans la vie sociale.

Le conseil local de développement (CLD) est une instance **consultative et de concertation**. Il est soutenu dans ses initiatives par les services intercommunaux qui s'attachent à mettre en œuvre toutes les conditions de leur réussite.

Composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs et environnementaux du territoire, il est notamment associé tout au long de l'élaboration du PLUiHM, dont l'arrêt est prévu début 2025 et son adoption fin 2025.

Le CLD contribue également l'élaboration de la stratégie du projet de territoire. Il a travaillé à la rédaction d'un document sur l'identité du territoire.

En 2021, le renouvellement de la composition de l'instance (42 membres) a abouti en décembre 2021 à la réélection de Laurent PERINEL à la présidence de ce CLD.

En 2023, le CLD a eu une activité très fructueuse avec le lancement de nouveaux groupes de travail : GT communication, GT eau, GT bois et GT mobilités actives. Certains membres ont participé également aux travaux du Projet Alimentaire Territorial et à la fresque du climat.

Encourager la participation du plus grand nombre

L'élaboration du PLUi-HM s'inscrit de manière plus générale dans une nouvelle dynamique participative, où en plus des nombreuses réunions publiques et ateliers de concertation avec des personnes ressources et associations, des outils nouveaux ont été déployés, à l'image de la plateforme « dites-nous tout », accessible sur le site internet de Thonon Agglomération. Les internautes ont ainsi la possibilité de faire remonter des observations, préconisations, et ce de façon spatialisée. Les différents dispositifs numériques mis à disposition permettent de maintenir les échanges et de satisfaire le besoin permanent de co-construction avec les habitants.

Aider les familles à « bien vivre » l'agglomération

Accueil de la petite enfance

Défini par l'intérêt communautaire de l'Action Sociale (séance du conseil communautaire du 30 octobre 2018), l'exercice des missions relatives à l'**accueil de la petite enfance et de la jeunesse** (crèches, micro-crèche, Relais Petite Enfance [RPE] et centre de loisirs) permet aux parents de concilier vie professionnelle et vie privée en toute sérénité. Chaque année, plus de 120 familles sont accueillies au multi-accueil (Allinges) ou à la micro-crèche (Le Lyaud).

De son côté, le centre de loisirs a permis de satisfaire plus de 300 familles cette année.

Dans la même perspective, l'agglomération a poursuivi ses actions « territorialisées » dans le cadre du Relais Petite Enfance [RPE], hors période de vacances scolaires, permettant ainsi aux 90 assistantes maternelles du territoire de profiter pleinement des différentes activités proposées.

Thonon Agglomération était statutairement compétente en matière d'action sociale d'intérêt communautaire pour la gestion et l'animation de la petite enfance via une convention de prestation de service avec les communes d'Allinges, Armoy, Cervens, Draillant, Le Lyaud, Orcier et Perrignier. Cette convention arrivant à terme au 31/12/2023, il a été acté lors du bureau communautaire élargi du 12/09/2023 la restitution ou l'intégration à l'agglomération des équipements petite enfance (Crèche Allinges et Micro – crèche du Lyaud) selon le rétroplanning suivant :

- Le Relais Petite enfance Itinérant : intégration à l'intérêt communautaire d'action sociale de Thonon Agglomération en mars/avril 2024
- L'Accueil de loisirs sans hébergement : restitution aux communes le 1^{er} juillet 2024
- L'établissement d'accueil du jeune enfant : restitution aux communes le 1^{er} août 2024

Services à la population : un partenariat renouvelé avec la CAF de Haute-Savoie

Pour rester « au plus près des habitants » et continuer de répondre le plus justement possible à leurs besoins, l'agglomération structure son champ d'action à destination des familles. Elle a mis en œuvre en 2021 le renouvellement de son partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de Haute-Savoie [CAF 74] par le biais d'une **Convention Territoriale Globale [CTG] signée officiellement en décembre 2020**.

Sur la base des conclusions de l'analyse des besoins sociaux menée en 2019/2020 à l'échelle de l'agglomération, il s'agit, d'ici à fin 2023, de pérenniser et d'affiner progressivement le large éventail de services à la personne déjà proposé grâce à un soutien réaffirmé et redimensionné de la CAF 74.

Pour Thonon Agglomération, le Syndicat Intercommunal Sciez, Anthy-sur-Léman, Margencel et les communes déjà soutenues⁵ par la CAF 74, la convention territoriale globale prend le relais des anciens contrats Enfance-Jeunesse. Au-delà des services spécifiquement centrés sur les plus jeunes, il s'agit désormais de **favoriser l'émergence de nouveaux projets répondant aux besoins ressentis des familles** dans des domaines aussi variés que la culture et le sport, l'inclusion numérique, la santé, la précarité et la lutte contre les exclusions, l'accès aux droits, le handicap...

Redimensionné à l'échelle de l'agglomération⁶, et visant à l'élaboration d'une vision globale et partagée du territoire, ce partenariat va permettre de soutenir les initiatives de l'agglomération et des communes engagées dans une approche globale d'aides aux familles.

Les services de Thonon Agglomération, le SISAM et les communes signataires accompagnés de la CAF 74 travaillent à la rédaction de la prochaine CTG pour la période 204-2028.

Cœuvrer en faveur de la tranquillité publique

Dans le cadre du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD), l'agglomération a engagé l'élaboration de sa Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. Son objectif est de porter une vision commune et partagée des enjeux de **sécurité, de tranquillité publique et de prévention de la délinquance**.

⁵ Ballaison, Bons-en-Chablais, Chens-sur-Léman, Douvaine, Loisin, Messery, Thonon-les-Bains et Veigy-Foncenex

⁶ Toutes les autres communes pourront adhérer à la démarche pendant la durée de la convention

La nouvelle stratégie du CISPD a été votée par le conseil communautaire au printemps 2023. Elle se décline en 23 fiches action sous 4 axes :

- Développer la prévention auprès des jeunes et le soutien à la parentalité
- Aller vers les victimes, par une information accessible et un maillage des professionnels de terrain
- Promouvoir la sécurité au quotidien au sein de la population
- Avoir une gouvernance renouvelée et efficace

Les actions déployées sur l'ensemble du territoire de Thonon Agglomération ont toutes pour trait commun de favoriser le vivre ensemble.

Une chargée de mission a été recrutée en septembre 2023 pour mettre en place les actions de manière concrète (poste co-financé via une convention tripartite conclue entre Thonon Agglomération, l'Etat et le Département de la Haute-Savoie).

Parallèlement, en termes de **vidéoprotection**, le marché public se renouvelle avec l'année 2024. Les 18 communes engagées dans le déploiement d'un système de vidéoprotection renouvellent leur engagement dans un maillage cohérent et efficace pour le territoire.

Thonon Agglomération poursuit sa stratégie de protection de ses propres bâtiments (déchetteries notamment). L'ensemble de ces équipements sont installés avec le soutien de l'Etat et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Permettre aux jeunes de devenir des citoyens autonomes et responsables

Le lycée de Douvaine : un équipement structurant qui se veut exemplaire

Sur proposition conjointe de la commune de Douvaine et de Thonon Agglomération, la Région a retenu début 2022, le site du MAISSE pour accueillir le futur lycée du Chablais. L'emplacement de cet équipement structurant pour le territoire, a été sélectionné du fait de l'opportunité qu'il présente, en s'inscrivant dans un objectif de sobriété foncière, sans avoir besoin d'aller en extension sur des espaces agricoles et naturels.

Le site est également entouré d'un certain nombre d'installations publiques existantes et à venir, qui pourront être mobilisées pour le lycée, afin là aussi, de rationaliser le plus intelligemment possible l'utilisation du foncier. Les bâtiments du futur lycée feront en outre l'objet d'une très forte exigence en matière de performance énergétique. Depuis l'annonce officielle du choix du site, la commune de Douvaine, l'Agglomération et la Région travaillent étroitement sur les premiers éléments de dimensionnement et de programmation, avec une approche inédite, à travers l'étude de secteur du MAISSE, pilotée par Thonon Agglomération. Engagée sur 2022, celle-ci a rendu ses conclusions à la fin du 1^{er} trimestre 2023 sur le schéma d'aménagement du secteur, ayant traité les aspects de circulation, des modes doux, des transports scolaires, fonciers, d'équipements sportifs, et d'environnement, afin d'établir ensuite un cadre de mise en œuvre des actions qu'il conviendra de déployer jusqu'à l'arrivée du Lycée.

L'indispensable Information Jeunesse

Présent sur trois sites, à Bons-en-Chablais, Douvaine et Thonon-les-Bains, Info Jeunes Thonon Agglomération (BIJ) accueille les 15/30 ans et leur délivre toutes les informations nécessaires pour concrétiser leurs projets d'études, d'emploi, de formation, de volontariat, de séjour à l'étranger, de santé et de loisirs.

Les méthodes d'accueil et postures d'accompagnement favorisent la participation des jeunes au processus d'information, composante fondamentale de l'autonomie et de l'engagement citoyen.

Info Jeunes Thonon Agglomération (BIJ) est labellisé **Information Jeunesse** par les services de l'Etat ce qui témoigne de la qualité du service rendu et démontre la capacité d'Info Jeunes Thonon Agglomération à **proposer, à chaque jeune, une réponse individualisée et adaptée** grâce à la mobilisation des partenaires de tous les champs (jeunesse, social et médico-social, culture, éducation nationale, prévention, emploi, orientation, transports...) autour des politiques de jeunesse.

Fortement investi dans la promotion de la mobilité de TOUS les jeunes, Info Jeunes Thonon Agglomération détient le **label européen Eurodesk** et propose un service spécialisé pour les départs à l'étranger (aides financières, méthodologie, contacts).

En 2022-2023, l'équipe Info Jeunes Thonon Agglomération (BIJ) a accueilli de nombreux jeunes lors de ses deux forums :

- **Le forum Jobs d'été** a accueilli 50 employeurs et 650 jeunes motivés pour décrocher un job d'été.
- **Le forum Partir à l'étranger** mettait en lien le public avec les experts de l'international, des témoignages de jeunes et 4 tables rondes : étudier à l'étranger, trouver un employeur, faire un CV en anglais, partir en volontariat.

L'application d'un quotient familial, depuis 2022, pour les bourses Partir à l'étranger (16-25 ans) et Aide au Permis (16-19 ans) favorisant la mobilité et l'autonomie des jeunes de toute l'agglomération et en particulier des plus démunis a permis de soutenir plus fortement les jeunes en ayant le plus besoin.

Cette année, l'équipe a poursuivi ses actions de prévention autour de l'estime de soi, de la lutte contre le harcèlement, de l'éducation à la sexualité, de l'éducation à l'information, ainsi que sa participation à la plateforme « mineurs ». Elle a également coordonné l'organisation du festival queercodé#3, à la quinzaine de lutte contre les discriminations sexistes et haine anti LGBTQI, ainsi que la production d'un annuaire des professionnels de santé mentale avec le collectif des semaines de sensibilisation à la santé mentale.

Les comportements citoyens dans la préservation du Géoparc du Chablais

L'Antenne de Justice et du Droit et le Syndical intercommunal pour d'Aménagement du Chablais ont mené sur l'année 2023 des interventions auprès de 6 classes élémentaires dont 2 sur le territoire de l'agglomération (2 à Allinges, 2 à Saint Jean d'Aulps et 2 à Abondance). L'objectif : présenter nos patrimoines, générer un sentiment de fierté, déclencher une volonté de préservation et en faire des ambassadeurs.

Mission Locale : un soutien réaffirmé de l'agglomération jusqu'en 2023

Déjà très active en faveur des jeunes par le biais de son Bureau Information Jeunesse (lire ci-dessus) ou encore du Point Accueil Ecoute Jeunes, Thonon Agglomération confirme sa présence à leur côté par le biais d'un soutien renouvelé à la Mission Locale Chablais. Jusqu'en 2023, près de 120 000 euros seront versés chaque année à l'association, conformément à la convention d'objectifs adoptée en 2021 par le conseil communautaire. La Mission Locale Chablais, localisée à Thonon-les-Bains, permet un accueil gratuit et confidentiel des 16-25 ans souhaitant recevoir un appui, un conseil, une orientation dès lors qu'ils rencontrent une difficulté concernant leur insertion sociale et professionnelle. Son service logement CCLAJ, réservé aux 16-29 ans, est un lieu d'information et d'orientation spécifique aux questions liées au logement.

De son côté, le club jeunesse (pour le 12/15 ans), au-delà des sorties et activités organisées, accompagne les adolescents **vers des notions de projets et de citoyenneté**. Dans cette perspective, l'équipe d'animation est disponible pour accueillir les jeunes, écouter leurs propositions et favoriser la mise en œuvre du programme qu'ils ont le loisir d'élaborer eux-mêmes.

Permettre l'accès du plus grand nombre à la culture

L'agglomération a poursuivi par ailleurs son engagement aux côtés de la Maison des Arts du Léman. Jusqu'en 2023, la contribution financière de l'agglomération en faveur de cet acteur culturel majeur du territoire est dédiée au soutien de deux manifestations majeures : **Les Chemins de Traverse et le Festival des P'tits Malins**. Depuis 2019, elle est portée à 105 000 euros par an.

Par le biais de ce soutien financier, Thonon Agglomération contribue à créer l'événement au cœur des communes et donc au plus près des habitants, à entretenir le lien social et à promouvoir la culture auprès du jeune public ; Parallèlement, l'intercommunalité a maintenu son soutien aux actions en faveur de la **lecture publique** en appui aux médiathèques et bibliothèques communales⁷. Plusieurs actions ont pu être menées conjointement avec les différents services de l'agglomération, notamment avec les structures d'accueil Petite Enfance, le Relais Petite Enfance et le Centre de Loisirs, permettant ainsi un accès à la culture pour les enfants du territoire dès leur plus jeune âge.

Quant au réseau des bibliothèques, la convention arrivant à terme au 31/12/2023, il a été acté lors du bureau communautaire élargi du 12/09/2023 la restitution des bibliothèques d'Armoy, de Cervens d'Orcier et de Perrignier aux communes, dès le 1^{er} janvier 2024.

⁷ Révision statutaire adoptée au conseil communautaire du 30 octobre 2018

Enfin, désireuse de soutenir les initiatives associatives émergentes, concourant au rayonnement de l'agglomération dans les domaines culturels et événementiels et organisées avec une préoccupation éco-responsable, Thonon Agglomération a relancé un **appel à projets** en 2023 afin de financer des actions – manifestations qui se dérouleront en 2024.